

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CPR Global Silver Age - E

Code ISIN : (C) FR0012844140

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : Actions internationales.

En souscrivant dans CPR Global Silver Age - E, vous investissez dans un portefeuille nourricier de la SICAV CPR Invest - Global Silver Age - T1 EUR - Dist.

Conformément à la réglementation en vigueur, un FCP nourricier détient des parts ou actions d'un seul autre OPC - qui prend alors la qualification d'OPC maître - et des liquidités. Sa performance pourra se différencier de celle de son maître en raison de ses propres frais de gestion.

L'objectif de gestion du FCP est identique à celui de l'OPC maître à savoir : *surperformer les marchés boursiers mondiaux sur le long terme (cinq ans minimum) en tirant profit de la dynamique de titres internationaux associés au vieillissement de la population tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible.*

A titre indicatif, l'indice MSCI World (dividendes nets réinvestis) et, le cas échéant, couvert entre la devise de la classe d'actions et la devise du Compartiment, sera utilisé, à postériori, en tant que simple référence pour apprécier la performance du portefeuille, sans contraindre sa gestion.

L'indice MSCI World est disponible sur le site : <https://www.msci.com>.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Politique de gestion du fonds maître :

Le Compartiment investit un minimum de 75 % de ses actifs dans des actions et des titres similaires de tous les pays de tous les types de capitalisation et de tous les secteurs associés au thème. Le Compartiment peut investir jusqu'à 25% de son actif dans des actions ou des titres similaires des pays émergents (y compris dans des China A Shares via le Stock Connect dans la limite de 25% de son actif).

Le processus d'investissement tient compte d'une approche durable en excluant certaines sociétés faisant l'objet de controverses importantes en termes Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. La société de gestion intègre une approche durable en excluant les sociétés suivantes :

- les plus mauvaises notes globales ESG ;
- les plus mauvaises notes pour les critères E, S et G spécifiques considérés comme pertinents pour l'Economie du troisième âge ; et
- les controverses ESG élevées. Au moins 90 % des actions du portefeuille ont une note ESG.

La société de gestion s'engage à faire en sorte que la note ESG du Compartiment soit supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après avoir exclu au moins 20 % des actions ayant les pires notes selon l'approche ESG. Le compartiment investit au moins 75% de ses actifs dans des actions ou des titres assimilés à des actions de tous pays, sans contrainte de capitalisation.

Le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture, d'exposition et/ou de gestion efficace de portefeuille.

Le FCP a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement "Disclosure" ou (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice n'est pas désigné comme un indice de référence dans le cadre du Règlement "Disclosure".

CPR Global Silver Age - E est libellée en EUR.

CPR Global Silver Age - E a une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

CPR Global Silver Age - E capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Le niveau de risque de ce FCP reflète sa thématique d'investissement sur les actions internationales. Attention, phrase explicative nécessaire sur le fait et la raison pour laquelle les SRRI des fonds maître et nourricier sont différents

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.
- Les dispositions en matière de souscription/rachat de l'OPC maître, dans lequel est investi votre FCP, sont expliquées dans la rubrique "conditions de souscriptions et de rachats" du prospectus de l'OPC maître.

Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).

Frais prélevés par le FCP sur une année

Frais courants	2,40%* TTC de l'actif net moyen
----------------	---------------------------------

Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances

Commission de performance	15 % annuel de la performance au-delà de celle de l'actif de référence. A la clôture de l'exercice précédent, cette commission représentait 0,32 % de l'actif net moyen
---------------------------	--

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « **frais et commissions** » du prospectus de ce FCP, disponible à l'adresse www.cpr-am.com ou sur simple demande auprès de la société de gestion de portefeuille.

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

*Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos en juillet 2022. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre.

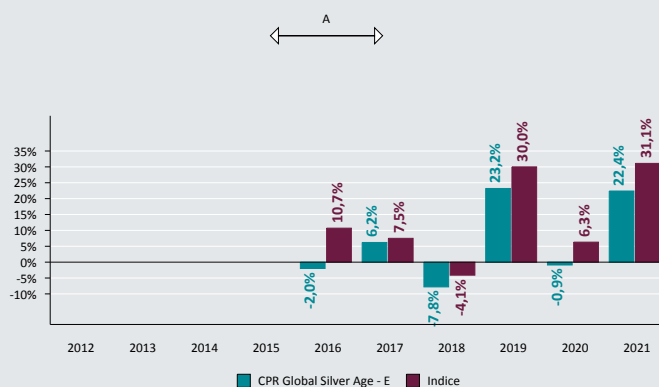
Il exclut :

- Les commissions de surperformance.
- Les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre OPC.

Le calcul de la commission de surperformance s'applique à chaque date d'établissement de la valeur liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.

Performances passées



A : le 19 juin 2017 le fonds devient nourricier de CPR Invest - Global Silver Age T1

- Le diagramme affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le FCP.
- Ce FCP a été créé en 2014.
- Les performances présentées ci-contre sont celles de CPR Global Silver Age - E créée en 2015. Pour plus d'information, merci de consulter notre site www.cpr-am.com.
- Ce FCP n'a pas d'indicateur de référence. L'indice MSCI World (dividendes nets réinvestis) est présenté à titre de comparaison.
- Les performances annuelles sont calculées sur la base de valeurs liquidatives libellées en EUR.

Informations pratiques

www.cpr-am.com

- Nom du dépositaire : CACEIS Bank.
- Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCP (prospectus, rapport annuel, document semestriel et autres informations pratiques et/ou sur les autres catégories de parts) : ces informations sont disponibles gratuitement et sur simple demande écrite à CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris France ou sur www.cpr-am.com
- Les documents d'information sur relatifs à la SICAV maître - CPR Invest - Global Silver Age - T1 EUR - Dist, sont également disponibles auprès de CPR Asset Management.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.
- Le fait que l'OPC maître soit de droit étranger peut avoir une incidence sur le traitement fiscal des plus-values et revenus éventuels lié à la détention de parts du FCP nourricier.
- La valeur liquidative est disponible à chaque calcul auprès de la société de gestion de portefeuille.
- Le FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique/aux « U.S. Persons » telles que définies au sein des mentions légales du site internet de la société de gestion de portefeuille : www.cpr-am.com et/ou dans le prospectus du FCP.
- Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.
- La responsabilité de CPR Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

CPR Asset Management est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28 décembre 2022.